



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Lois

Question écrite n° 119630

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur la mise en oeuvre de la loi n° 2000-641 du 10 juillet 2000 relative à l'élection des sénateurs. En effet, il semblerait que le décret d'application de l'article 18-II de ce texte, concernant les conditions d'application du code électoral à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, n'ait pas encore été adopté à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119630

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2048